

# Le coût de formation

Les Centres de formation pour apprentis sont normalement financés grâce à la taxe d'apprentissage versée par les employeurs du secteur professionnel de rattachement du CFA.

Dans le champ du sport et de l'animation les employeurs sont malheureusement à 98% non assujettis au versement de cette dernière car ce sont :

- Des collectivités territoriales
- Des associations à but non lucratif
- De Très Petites Entreprises (masse salariale insuffisante)

Ce qui prive notre CFA de la ressource nécessaire au financement des formations qu'il met en œuvre.

Ainsi malgré un soutien important du Conseil Régional Ile-de-France et des branches professionnelles du sport, de l'animation et du tourisme social et familial, nous sommes contraints de faire participer nos employeurs à nos coûts de formation<sup>1</sup>.

Cette participation se fait conformément à l'application de la loi du 5 mars 2014 et à la charte signée avec le Conseil Régional Ile de France.

Diplômes	Formation en 1 an	Formation de plus d' 1 an
Titre d'assistant animateur équestre	800 €	×
BAPAAT Poney	800 €	×
BAPAAT	1600 €	×
BPJEPS Loisirs Tous Publics	1450 €	1860 €
BPJEPS Animation Culturelle	1450 €	×
BPJEPS Animation Sociale	1600 €	×
BPJEPS Activité Physique pour Tous	1600 €	2160 €
BPJEPS APT et Sports Collectifs	×	3000 €
BPJEPS Activité Aquatique et de la natation	1600 €	1800 €
BPJEPS Activité Equestre	980 €	1960 €
BPJESP Activité Gymnique de la Force et de la Forme	1240 €	1700 €
DEJEPS Animation sociale	×	2600 €
DEJEPS « Perfectionnement sportif »	1400 €	×
DESJEPS Performance sportive	2000 €	×

<sup>1</sup> Coûts facturés aux employeurs par spécialité et par durée de formation (environ 20% du coût réel de formation).

